



Un congé paternité obligatoire et plus long pour plus d'égalité professionnelle

LEXPRESS.fr, le 13.01.2017

Afin de réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, l'OFCE propose de modifier le congé paternité. Chiffres à l'appui, l'organisme économique présente trois scénarios dans une note publiée vendredi.

Une nouvelle idée pour les débats présidentiels? Depuis 2002, les pères de famille salariés, mais aussi certains demandeurs d'emploi, peuvent prendre un congé de paternité indemnisé afin de s'occuper de leur enfant.

Celui-ci s'ajoute au congé de naissance de trois jours et doit débuter dans un délai de 4 mois suivant la naissance de l'enfant.

Un succès: une étude du ministère des Affaires sociales publiée en mars 2016 montrait que 70% des pères prenaient les 11 jours de congé auxquels ils ont droit.

Dans une note publiée ce 13 janvier, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) propose d'aller plus loin en le rendant obligatoire et en allongeant sa durée. En ligne de mire: diminuer les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes. L'organisme a pris sa calculatrice pour chiffrer son impact.

Combien ça coûte?

Rendre le congé paternité actuel de 11 jours calendaires simplement obligatoire entraînerait un coût supplémentaire pour les finances publiques de 129 millions d'euros, portant son coût total à 403 millions d'euros, a calculé l'Observatoire français des conjonctures économiques.

S'il était non seulement obligatoire mais en outre doublé à 22 jours, le coût supplémentaire serait de 532 millions d'euros, soit un coût total de 806 millions d'euros.

Enfin, aligner sa durée sur celle du congé maternité obligatoire post-natal de six semaines (42 jours calendaires) entraînerait un coût supplémentaire de 1,26 milliard d'euros, soit un coût total pour le congé paternité de 1,54 milliard d'euros.

À l'un de ces trois scénarios pourrait s'ajouter la possibilité pour la mère de transférer une partie du congé maternité post-natal au père, ce qui est neutre pour les finances publiques, souligne l'OFCE. Il chiffre le coût actuel des indemnités journalières liées à la maternité à plus de 3 milliards d'euros.

Rééquilibrer l'impact d'une naissance

Réformer le congé paternité "rééquilibrerait entre les deux parents l'impact d'une naissance sur une carrière", estime l'OFCE. "Associé à l'expansion des structures d'accueil de la petite enfance", ce congé obligatoire et plus long "orienterait les politiques familiales vers l'objectif d'égalité".

Actuellement, les femmes réalisent 71% du travail domestique et 65% du travail familial, rappelle-t-il. "Contrairement aux hommes, elles ajustent leur carrière aux contraintes de la vie familiale", et elles "gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes".

À noter: certaines entreprises comme accordent déjà des durées plus longues aux jeunes pères.

Outre le congé paternité, les hommes ont la possibilité de prendre un congé parental. Une réforme a modifié en janvier 2015 sa durée dans l'objectif, selon le gouvernement, de mieux le répartir entre les deux parents.

Il est ainsi passé de six mois à un an pour un premier enfant, à condition que les deux parents le prennent. A partir du deuxième enfant, sa durée est restée de trois ans à condition qu'il soit partagé (deux ans pour un parent, un an pour l'autre).

Mais "le faible niveau de l'allocation ne peut pas compenser tous les freins économiques, sociaux et normatifs qui font que les pères ne prennent pas de congé parental", souligne l'OFCE, estimant que cette réforme est surtout "source d'économies budgétaires", puisqu'elle raccourcit la durée pouvant être prise par les mères. □
